

Bulletin d'informations municipal de Drom

A l'occasion de la nouvelle année, je présente à chacun et à chacune
d'entre vous, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux de joie, de



Détail de la fresque réalisée par les enfants de l'école

LE MOT DU MAIRE

A l'occasion de la nouvelle année, je présente à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux, de joie, de santé et de bien-être pour vous-même et pour ceux qui vous sont chers. Pour la commune, j'espère que cette année 1998 sera aussi féconde et réussie que celle qui vient de s'achever.

A la mairie, nous avons amélioré et modernisé nos moyens de communication, en particulier par l'informatique, qui, entre autres choses, nous a permis d'absorber une comptabilité nouvelle, pas très facile à digérer.

Outre l'entretien des bâtiments communaux, dont l'école, nous avons entrepris des travaux importants, comme l'ouverture, en juin et dans des conditions avantageuses, de la piste de Javernaz. Enfin, après 130 ans d'attente, nous avons enfin inauguré le " canal " aboutissant au tunnel. C'était le 10 Novembre 1997, et il fut copieusement arrosé.

En ce qui concerne la " Route des Crêtes ", nous avons renoué des contacts avec les communes voisines concernées et entamé une reprise des travaux. Dans le domaine de la voirie communale, le tableau de classement a fait peau neuve après enquête publique. Par la cession d'une parcelle communale à la fromagerie, celle-ci pourra réaliser son extension et la remise aux normes, légalement prévue. Elle pourra de plus, et c'est important, maintenir son activité au village.

Enfin, dans le cadre de l'assainissement, nous avons franchi un pas important. Récemment, sur un site convenable pour l'exutoire, des essais d'infiltration se sont montrés satisfaisants. Ils permettent d'envisager la suite qui s'impose, la réalisation d'un réseau collectif communal, ce qui sera sans doute une tâche importante de notre avenir.

Cet ensemble d'activités est l'oeuvre de la municipalité tout entière, y compris le personnel communal que je remercie vivement et à qui j'adresse mes meilleurs vœux pour 1998. A vous tous, ils vous souhaitent aussi une BONNE ANNEE.

Jean CARRIER

ACTIVITE DU CONSEIL MUNICIPAL

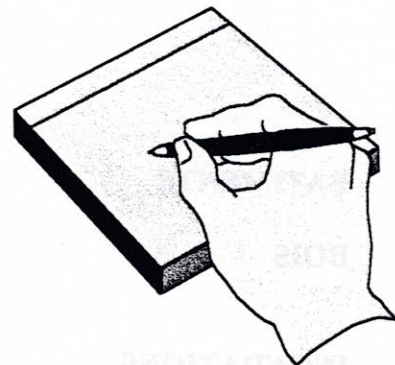
- CHEMINS ET VOIRIE** : Révision du tableau de la voirie communale.
Construction de la chaussée : chemin du Longeret, 2nde tranche du chemin de Javernaz.
Aménagement du carrefour de la Vie Blanche (blocs de pierre).
Elagage de la route des Conches, des chemins des vignes, de la Molonne, des Combets, de Valuisant, sous les Challies.
- BATIMENTS** : Réfection de la toiture de l'école et aménagement du grenier.
- BOIS** : Arrosage des plantations (sécheresse).
Ouverture de la piste de Javernaz.
- INONDATIONS** : Fin des travaux (amont) du canal d'assèchement, équipement de la partie aval : panneaux, clôtures.
- ORDURES** : Fermeture de la décharge, collecte d'encombrants, dossier déchetteries.
- ASSAINISSEMENT** : Avancement du dossier, recherche des sites, essais.
- INTERCOMMUNALITE** : Réparation de la route des Crêtes.
Modification des statuts de la communauté de Communes.
Suivi des dossiers de l'OPAH, des déchetteries, du syndicat de voirie et du syndicat des eaux.
- ECOLE** : Révision de la convention avec Jasseron pour l'accueil des "petits".
- EQUIPEMENT** : Télécopieur à la mairie, matériel de secours et tenues d'intervention des pompiers.
- ECLAIRAGE PUBLIC** : Ajout d'un point lumineux.
- CHARTRE D'ECOLOGIE RURALE** : Avancement du dossier sentier karstique.
- CHARTRE DU REVERMONT** : Etude de l'opportunité des emplois verts.
- C.C.A.S.** : Vente de brioches ADAPEI et repas des anciens.
- SYNDICAT DU SURAN** : Avancement du contrat de rivière.
- DIVERS** : Organisation des élections législatives (25/05 et 01/06).
Suivi de la convention pour la carrière du Col de France.
Réunion cantonale (19/09).
Inauguration du canal (10/11).
Cérémonies du 08 Mai et du 11 Novembre.

Travaux en cours

Dossier du Contrat de Rivière, des déchetteries, du sentier karstique, du syndicat des eaux, de la route des Crêtes, de la carrière du Col de France.
Réseau d'assainissement collectif et station de traitement.
Eclairage du passage au nord de l'église.

INFORMATIONS PRATIQUES

- La **Mairie** est ouverte de 15 H à 18 H les mardis et vendredis.
Mairie (tél & fax) : 04.74.30.67.48 Daniel BROCHIER, adjoint : 04.74.30.62.53
Jean CARRIER, Maire : 04.74.30.64.64 Paul BONNET, adjoint : 04.74.30.67.15
- **Perception** : Villereversure : 04.74.30.65.30
- **Gendarmerie** : 17, Ceyzériat : 04.74.30.00.10
- **Pompiers** : 18 Drom : ♦ Lieutenant Carrier : 04.74.30.67.17
♦ Sergent Corretel : 04.74.30.67.49
- **S.A.M.U** : 15
- **Centre Anti-Poison** : 04.78.54.14.14
- **Réseau d'eau** : Lyonnaise des Eaux, pour tout problème : 04.74.30.01.11
- **E.D.F.** : 04.74.22.19.90 (sécurité, dépannage)
- **Animaux trouvés** : Centre A.S.A. à Dommartin : 03.85.30.22.65
- **Maison sociale**, rue Joseph Bernier à Ceyzériat : 04.74.30.04.64 (secrétariat mardi matin, mercredi et vendredi)
 - ♦ Assistante sociale : Annick Lamande (permanence le mardi de 9 H à 11 H 30, ou le jeudi matin, sur rendez-vous)
 - ♦ Puéricultrice : Marie France Deshautel (le lundi de 11 H à 12 H)
 - ♦ Conseillère en économie sociale et familiale : Chantal Vaclé
- **Assistantes maternelles** :
 - ♦ Murielle Palamède (secouriste, adhérente au G.R.A.M.) ☎ 04.74.30.60.56.
 - ♦ Isabelle Poncet ☎ 04.74.30.69.56.
- La **Fromagerie** est ouverte aux heures suivantes:



| Lundi | Mardi | Jeudi/Vendredi | Samedi | Dimanche | Jours fériés |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------|--------------|
| 8H 30-12H 18H-19H | 8H 30-12H 18H-19H | 8H 30-12H 18H-19H | 8H 30-12H 15H-19H | 8H30-12H | 8H30-12H |

- Le **Courrier P.T.T** est relevé du lundi au samedi, vers 11 H 30.
- Les **Ordures ménagères** sont collectées le mercredi avant 5 H.
- **Aide à Domicile en Milieu Rural** : Contacter l'A.D.M.R. des 2 Vallées.
Aide aux familles (travailleuse familiale) : Anne Rollet (04.74.30.61.31) à Simandre ou Pascale Prin (04.74.51.74.03) à Chavannes.
Handicapés et personnes âgées (Aide ménagère, auxiliaire de vie) : Claudette Syre : (04.74.51.82.53) à Rignat,
Portage de repas, aide ménagère : Renée Convert (04.74.51.72.25) à Simandre.
- **Correspondants de Presse** : Dominique Raetz (04.74.30.64.71 à Villereversure), Progrès
Daniel Brochier (04.74.30.62.53 à Drom) pour la Voix de l'Ain
- **Culte** : Messe le dimanche à 10 H 15 à l'église de Villereversure (à Drom le dernier dimanche de septembre), Pierre Curbillon, prêtre à Villereversure : 04.74.30.66.35.



FISCALITE

Revenu fiscal propre à la Commune de Drom

| TAXES | 1996 | | 1997 | |
|--------------------------------|-------|----------|-------|----------|
| | TAUX | PRODUITS | TAUX | PRODUITS |
| Taxe d'habitation | 5,83 | 37 895 | 6,12 | 42 140 |
| Foncier bâti | 8,43 | 35 996 | 8,85 | 36 965 |
| Foncier non bâti | 37,84 | 29 950 | 39,73 | 30 739 |
| Taxe professionnelle | 7,13 | 19 874 | 7,48 | 3 658 |
| Ressources fiscales communales | | 123 014 | | 113 502 |

Les ressources fiscales communales 1997 sont en baisse par rapport à 1996 bien que les taux votés soient légèrement supérieurs (bases moins élevées en taxe professionnelle).

Contribution apportée à la Communauté de Treffort

| TAXES | 1996 | | 1997 | |
|--------------------------------|------|----------|------|----------|
| | TAUX | PRODUITS | TAUX | PRODUITS |
| Taxe d'habitation | 1,81 | 11 765 | 1,81 | 12 463 |
| Foncier bâti | 2,33 | 9 949 | 2,33 | 9 732 |
| Foncier non bâti | 6,87 | 5 310 | 6,87 | 5 315 |
| Taxe professionnelle | 2,32 | 6 466 | 2,32 | 1 135 |
| Ressources fiscales communales | | 33 493 | | 28 645 |

Cette contribution correspond à la participation communale à l'ensemble des activités de la Communauté de Communes, notamment de la voirie dont la prise en charge par la communauté s'est élevée à 61 875 en 1997.

BUDGET : DE NOUVELLES NORMES

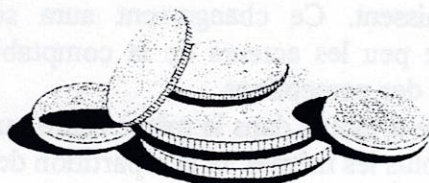
En matière de comptabilité publique, 1997 aura été l'année d'une importante mutation. En effet de nouvelles normes sont désormais appliquées, sous l'appellation de " M14 " (l'ancien système était dénommé " M49 "). Les grands principes restent les mêmes, mais les chapitres et articles sont remodelés : certains sont fusionnés, d'autres sont fractionnés, des dénominations apparaissent, d'autres disparaissent. Ce changement aura surtout eu pour conséquence première de perturber quelque peu les acteurs de la comptabilité publique : maire et élus, secrétaires de mairie, employés des perceptions.

Aussi, le budget se présente toujours dans le même cadre que les années précédentes, mais les libellés des articles ne sont plus les mêmes, ni la répartition des sommes.

BUDGET 1997

DEPENSES

| | | |
|---|---|---|
| F O N C T I O N N E M E N T | 011 Charges à caractère général Eau, électricité, combustible, fournitures, entretien, bâtiments (100 000), réseaux (100 000) et forêts (10 500), assurances, fêtes et cérémonies, documentation, affranchissements, télécommunication (8 000), impôts et taxes | 351 596 |
| | 012 Charges de personnel et frais assimilés | 81 600 |
| | 65 Autres charges de gestion courante Indemnités maire et adjoint (38 000), participations écoles (Jasseron : 5 000, Bourg : 3500, collèges : 9 000), route des crêtes (3 000), subventions (16 020) | 105 950 |
| | 66 Charges financières Intérêt des emprunts | 2 611 |
| | 67 Charges exceptionnelles | 18 700 |
| | 022 Dépenses imprévues | 51 471 |
| | 023 Virement à la section d'investissement <i>(part de l'excédent de fonctionnement reporté en investissement)</i> | 164 726 |
| | Dépenses de l'exercice | 776 654 |
| | TOTAL DEPENSES | 776 654 |
| | I N V E S T I S S E M E N T | 21 Immobilisations incorporelles Plantations (54 100), chemins (50 000), informatique (18 000), équipement Sapeurs-Pompiers (9 000) |
| 23 Immobilisations en cours Terrains (11 000), canal (12 490), toiture école (49 510) | | 82 000 |
| 16 Remboursement d'emprunts et dettes | | 28 700 |
| 27 Cession d'immobilisations financières Programme électricité 96 et solde programme 94 | | 9 500 |
| TOTAL DEPENSES | | 242 300 |



RECETTES

| | | |
|--|---|----------------|
| F O N C T I O N N E M E N T | 70 Produits des services du domaine et ventes diverses Ventes de bois, concessions cimetière | 8 240 |
| | 73 Impôts et taxes Contributions directes (112 000), pylones électriques (23 584), droits de mutation (14 000) | 150 414 |
| | 74 Dotations, subventions, participations Dotations de l'Etat, participation du syndicat d'électricité (4 425) | 187 289 |
| | 75 Autres produits de gestion courante Location immeubles | 55 000 |
| | Recettes de l'exercice | 400 943 |
| | 002 Excédent antérieur reporté Excédent de fonctionnement reporté de 96 sur 97 | 375 711 |
| TOTAL RECETTES | | 776 654 |
| I N V E S T I S S E M E N T | 13 Subventions et participations d'investissement Informatique (17 766), chemins (22 700) | 40 466 |
| | 10 Dotations, fonds divers et réserves Fonds de compensation de la TVA | 33 608 |
| | 27 Autres immobilisations financières Subvention du syndicat d'électricité pour l'éclairage public | 3 500 |
| | 021 Virement de la section de fonctionnement (autofinancement) | 164 726 |
| | TOTAL RECETTES | |



ACTIVITES LOCALES

- Le club de l'Age d'Or se réunit tous les jeudis d'Octobre à Avril à la Salle de Réunions de 13 H 30 à 17 H 30.
- Les séances de la Gymnastique Volontaire ont lieu tous les mardis d'Octobre à Juin à la Salle des Fêtes de 20 H 30 à 21 H 30.
- La bibliothèque propose gratuitement ses livres tous les lundis de 17 H à 18 H à la Salle de Réunion.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter les personnes suivantes :

Denise Jacquemet : 04.74.30.68.24
Paulette Carrier : 04.74.30.64.64
Andrée Berrucas : 04.74.30.60.92

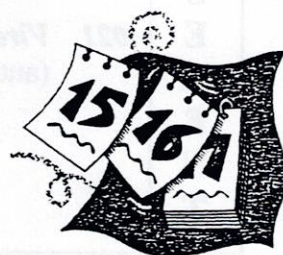
CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

La salle doit être réservée au plus tôt auprès de Daniel Brochier (04.74.30.62.53), en lui précisant la durée et les besoins éventuels en vaisselle ; une caution de 500 F est demandée.

| TARIFS | 1 JOUR | 2 JOURS | REUNION |
|--|--------|---------|---------|
| Particulier de Drom | 550 F | 880 F | 220 F |
| Personne extérieure | 880 F | 1430 F | 330 F |
| Association de la communauté de communes | 220 F | 385 F | 110 F |

DATES A RETENIR

- Samedi 24 Janvier : Fondue du Sou des Ecoles
- Samedi 07 Février : Y'aura du boudin avec Patrimoine
- Février/Mars : Banquet de la Sainte Agathe
- Dimanche 15 février : Projection de diapos du Comité de Fleurissement
- Samedi 14 Mars : Vente de tartes de la Gymnastique Volontaire
- Dimanche 15 Mars : Elections régionales
- Vendredi 24 et samedi 25 Avril : Parcours sportif des sapeurs pompiers
- Dimanche 03 Mai : Bourse d'échange de l'A.R.C.M.A.
- Vendredi 08 Mai : Cérémonie au monument
- Samedi 27 Juin : Fête du Sou des Ecoles
- Samedi 26 et Dimanche 27 Septembre : Fête de Drom
- Mercredi 11 Novembre : Cérémonie au monument
- Courant Décembre : Concours de belote de l'Age d'Or



DON DU SANG

Il aura lieu à la salle des fêtes de Villereversure de 9 H 30 à 12 H 30 :
les Jeudi 26 Mars
Jeudi 02 Juillet
et Jeudi 24 Septembre

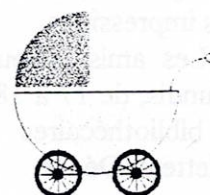


Il y a cent ans en 1897

En 1997

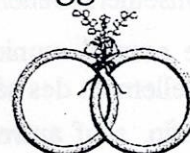
N *Le 8.01 : Malessard Elie Marius*
 A *Le 31.01 : Jacquement Arsène Aimé*
 I *Le 2.03 : Caillat Marie Rosalie*
 S *Le 28.03 : Rougemont Marie*
 S *Le 29.03 : Grandpierre Julien*
 A *Le 11.04 : Grandpierre Mathilde*
 N *Le 25.08 : Guettet Louis Gabriel*
 C *Le 22.09 : Corretel Aimé Marie*
 E *Le 15.11 : Cottet Marie Alexandrine*
 S

Le 30.09 Folliat Antoine
 Le 26.12 Fourmond Nina



M *Le 29 Janvier :*
 A *Corne Auguste Alfred*
 R *et Jouvray Marie Alexandrine*
 I
 A *Le 5 Novembre :*
 G *Guichon Marie François*
 E *et Chanel Marie Delphine*
 S

Le 16 Août :
 Fourmond Bruno
 et Romeggio Laurence



(Age)
 D *Le 1.02 : Rivière Marie Claudine (79)*
 E *Le 25.02 : Maurice Marie Pauline (58)*
 E *Le, 26.02 : Jouvray François (70)*
 C *Le 26.04 : Jouwe Mathieu (85)*
 E *Le 5.05 : Levacher Marie Pauline (62)*
 S *Le 31.07 : Cotton François Xavier (66)*
Le 9.10 : Gaillard Claude Benoît (73)
Le 30.11 : Bollard Claude Marie (71)



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Au cours de l'année 1997, il y a eu environ 800 "bouquins" et ouvrages divers mis à disposition des amateurs de lecture. Le bibliobus de la Bibliothèque départementale de prêt est passé deux fois, pour renouveler en partie, le stock de livres.

La fréquentation y est constante. Il y a les assidus qui, régulièrement, chaque semaine, lisent beaucoup, d'autres, plus lents, ne consomment qu'un livre par mois, des occasionnels, ou simplement des gens qui regardent, se renseignent en donnant leurs impressions.

Les amis lecteurs sont attendus tous les lundis, de 17 à 18 heures à la mairie par les bibliothécaires bénévoles : Denise, Paulette et Dédée.

Fréquentation annuelle :

- 256 visiteurs (pas tous lecteurs) sont venus cette année.
 - 223 lecteurs ont emporté :
 - * 218 romans
 - * 14 livres documentaires
 - * 51 BD,
- soit 283 ouvrages.



ELECTIONS

Les 25 mai et 1er juin 97, lors des élections législatives, les citoyens de Drom se sont impliqués à 84,68 % puis à 88,71 % : 105 votants puis 110, pour 124 inscrits (le record de civisme pour le département).

Le prochain scrutin se déroulera le 15 mars de cette année : nous aurons à élire les Conseillers Régionaux. Notre canton ne sera pas concerné par le renouvellement de la moitié des Conseillers Généraux les 15 et 22 mars prochains.

Le conseil municipal devra par ailleurs désigner un *Grand Electeur* pour participer au renouvellement des sénateurs, fin septembre.

Enfin, sauf autre événement imprévu, nous devons retourner aux urnes en 1999 pour choisir les députés européens.

Notons aussi à ce sujet que, depuis cette année, les jeunes sont inscrits d'office sur la liste électorale de la commune de leur domicile réel. Il s'agit de ceux qui ont eu 18 ans depuis la dernière clôture définitive des listes électorales, ou qui les auront avant la prochaine, sous réserve qu'ils répondent aux conditions légales : en application des dispositions de la loi N° 97-1027 du 10 novembre 1997.

TOUS EN BOITE

Une boîte aux lettres : il n'y a pas mieux pour recevoir le *Dromadaire*, mais aussi des invitations, des convocations ou autres informations locales... et même l'ensemble de son courrier déposé par la Poste. De plus, c'est un gage d'efficacité, de sécurité et de discrétion. Si elle n'est pas obligatoire (uniquement pour les constructions réalisées à partir de 1979), elle est vivement conseillée, si possible normalisée et en bordure de voie publique.

Malgré l'essor de la téléphonie tous azimuts, et à l'ère d'Internet, c'est bien encore le premier instrument de communication indispensable.



CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

Datant de 1976, le tableau de notre voirie communale a été révisé et mis à jour, après une étude de la D.D.E., commencée en septembre 1996.

Pour répondre aux besoins actuels d'utilisation, des modifications importantes ont été apportées : transformations, créations, adjonctions, limitations, etc. Il y a désormais des voies urbaines ou rues et trois catégories de voies communales.

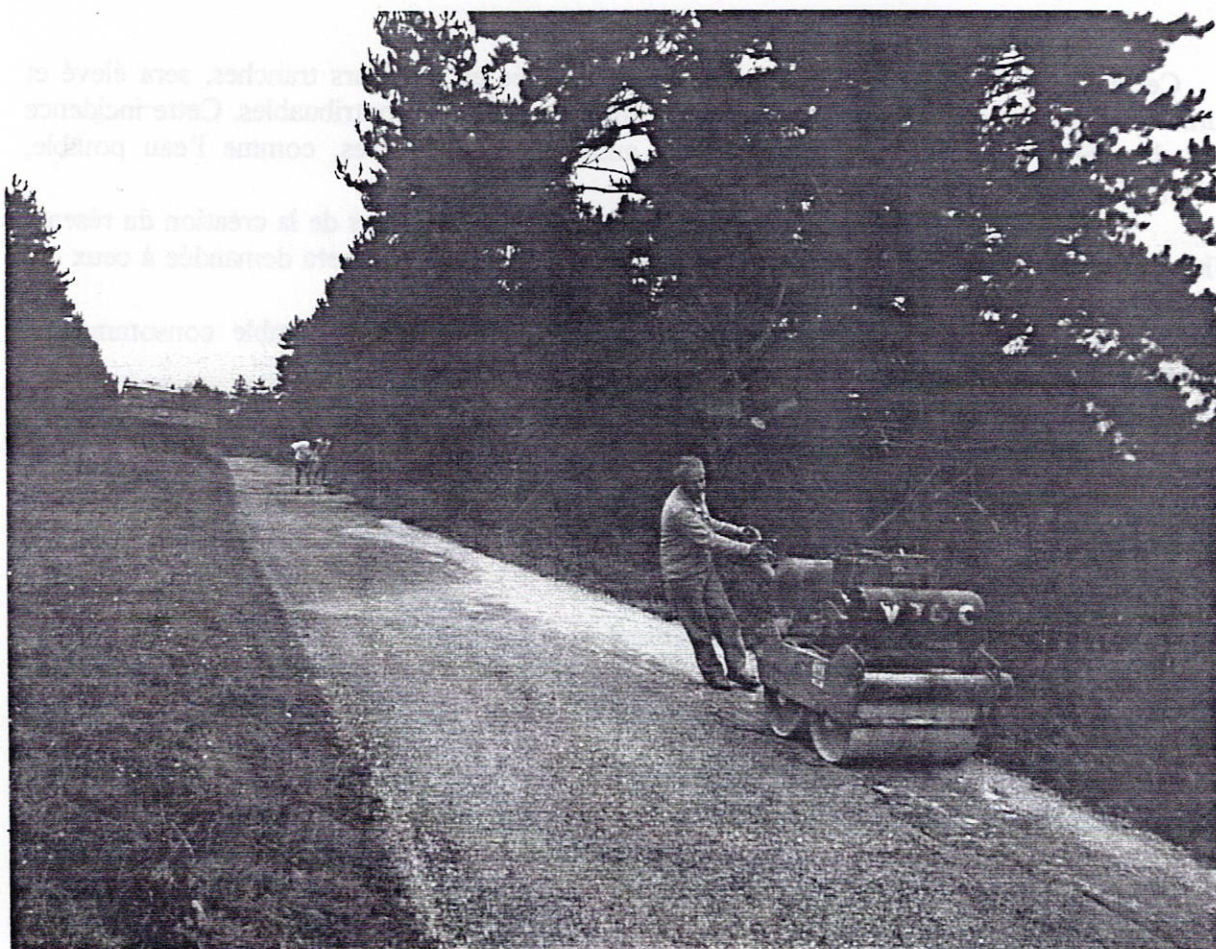
L'ensemble de ces modifications a été soumis à une enquête publique, ordonnée par l'arrêté du 11 avril 1997, et ouverte du 29 avril au 13 mai, et dont les conclusions ont été acceptées et approuvées par la délibération du 23 mai.

Alors qu'auparavant, la longueur de la voirie était de 5 750 mètres, aujourd'hui, il y a :

- 10 150 mètres de voies à caractère de chemin,
- et 595 mètres à caractère de rue.

soit 10 745 mètres au total et une place de 192 m².

Bien entendu, toutes ces voies sont déjà entretenues par la commune, mais maintenant, leur existence légale étant définie, elles font partie d'un inventaire dont il est tenu compte pour l'attribution de certaines subventions.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'idée de la création d'un réseau communal d'égout à Drom, est en général envisagée favorablement par la population. L'avant-projet sommaire, présenté par la D.D.A., qui couvre au moins 95 % des besoins, a été unanimement accepté par la municipalité. Ce projet qui a été récemment modifié, reste encore adaptable en fonction des circonstances.

La nature très spéciale de notre sous-sol impose malheureusement des contraintes pour l'installation de la station d'épuration. Après quelques difficultés, le site convenable a enfin été trouvé et éprouvé. Les essais donnent satisfaction. Les formalités et les autorisations nécessaires à l'acquisition et à la préparation du terrain sont en cours.

L'affaire est donc en bonne voie et peut donc être envisagée sereinement, d'autant plus que de nombreux éléments militent en faveur de cette opération.

- La loi sur l'eau, récente, fait obligation aux communes de moins de 20 000 habitants, de prendre en charge financièrement et techniquement leur système d'assainissement, après l'avoir choisi, avant le 31/12/2005.

- Les aides actuelles, déjà substantielles, sont en phase d'évolution favorable. Le Contrat de Rivière du Suran, qui sera mis en place en cours d'année 98, devrait permettre d'obtenir 10 % supplémentaires.

- Les emprunts spécifiques à ce genre d'investissement sont intéressants et particulièrement étudiés.

- La commune a des finances saines, avec des économies, et surtout depuis novembre 1997, elle n'a plus de dette, ce qui est une situation confortable, extrêmement rare et qui ne saurait durer.

Certes, le coût d'une telle opération, même réalisée en plusieurs tranches, sera élevé et aura une incidence sur le budget des usagers, qui sont aussi des contribuables. Cette incidence sera de même type que celle affectant les autres grands services, comme l'eau potable, l'électricité, le gaz, le téléphone, etc :

- **Droit de branchement** pour tous ceux mis en service lors de la création du réseau. Ultérieurement, une prime de participation au raccordement d'égout sera demandée à ceux qui s'installeront plus tard.

- **La redevance d'assainissement**, liée au volume d'eau potable consommée et rejetée, utilisera un tarif binôme :

- a. Une prime fixe d'abonnement,
- b. Un supplément basé sur la consommation.

- **L'adaptation des installations actuelles**, sur domaine privé, et leur raccordement au tabouret de branchement, seront en outre à la charge des usagers.

Pour prendre les dispositions qui s'imposent et faire des prévisions conformes à la réalité, pour mieux appréhender le sujet, il serait bon que soient rapidement connus les projets et les modifications envisagées ou envisageables, en ce qui concerne l'habitat et l'eau.

La mise en place de l'assainissement collectif, dans notre village, ne sera sans doute pas facile. Elle posera peut-être des problèmes, mais en même temps, elle en résoudra certainement beaucoup d'autres. C'est une oeuvre notoirement d'utilité publique, c'est bien sûr un élément de confort pour tous, en tous cas indispensable aujourd'hui, c'est une contribution au respect de l'environnement, c'est encore une plus-value pour l'ensemble des propriétaires. C'est enfin une mise en valeur de la commune.

SYNDICAT DES EAUX A.S.R.

Ain - Suran - Revermont est un syndicat de production d'eau potable et de transport de cette eau jusqu'aux réservoirs des communes, mais il n'est pas chargé de la distribution. Les communes assument ce rôle isolément ou groupées en syndicat. Elles gèrent la distribution localement, soit en régie, soit par affermage moyennant une surtaxe.

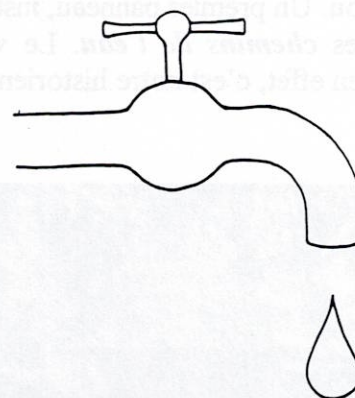
De ces différents types de gestion, il résulte un grand nombre de disparités, notamment dans les coûts. Les difficultés aussi sont mises en évidence par l'obligation des budgets annexes séparés.

A Drom, Ramasse, Montmerle, Dhuis et Chavannes, la distribution est gérée par le syndicat des eaux de Chavannes sur Suran.

Récemment, Ain - Suran - Revermont a envisagé la possibilité de modifier, d'améliorer et d'élargir ses compétences, par des études et une analyse comparative de l'état et de la situation de chacun des réseaux communaux desservis.

Une compétence élargie à la distribution conduirait, sans doute, à faciliter les conditions de négociation des contrats avec les fermiers (sociétés chargées de l'entretien du réseau et de la gestion des abonnés), à une rationalisation des mises aux normes des réseaux (certains sont anciens) et à une harmonisation progressive des tarifs.

En ce qui concerne notre commune, déjà syndicalisée et contente de l'être, les études et simulations présentées sont intéressantes et laissent entrevoir une évolution légèrement plus favorable encore.

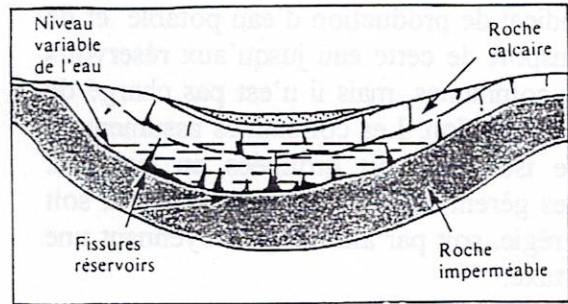


A titre indicatif, actuellement, à Drom l'eau potable coûte :

| Droit de branchement | 2500 F | |
|---|---|------------------------------------|
| Consommation Prix au m³ | - FNDAE..... | 0,14 F HT au m ³ |
| | - Angence de l'eau..... | 0,221 F HT au m ³ |
| | - Lyonnaise des Eaux (achat, production)..... | 2,3176 F HT au m ³ |
| | - Syndicat de Chavannes (distribution)..... | <u>2,40</u> F HT au m ³ |
| | Montant HT | 5,0786 F HT au m ³ |
| | TVA à 5,5% | 0,27 |
| | <u>Total.....</u> | 5,36 F TTC au m ³ |
| Abonnement Prime fixe par an | - Lyonnaise des Eaux..... | 157,94 F HT par an |
| | - Syndicat de Chavannes | <u>90,00</u> F HT par an |
| | Montant HT | 247,94 F HT par an |
| | TVA à 5,5 %..... | 13,63 F TTC par an |
| | <u>Total</u> | 261,57 |

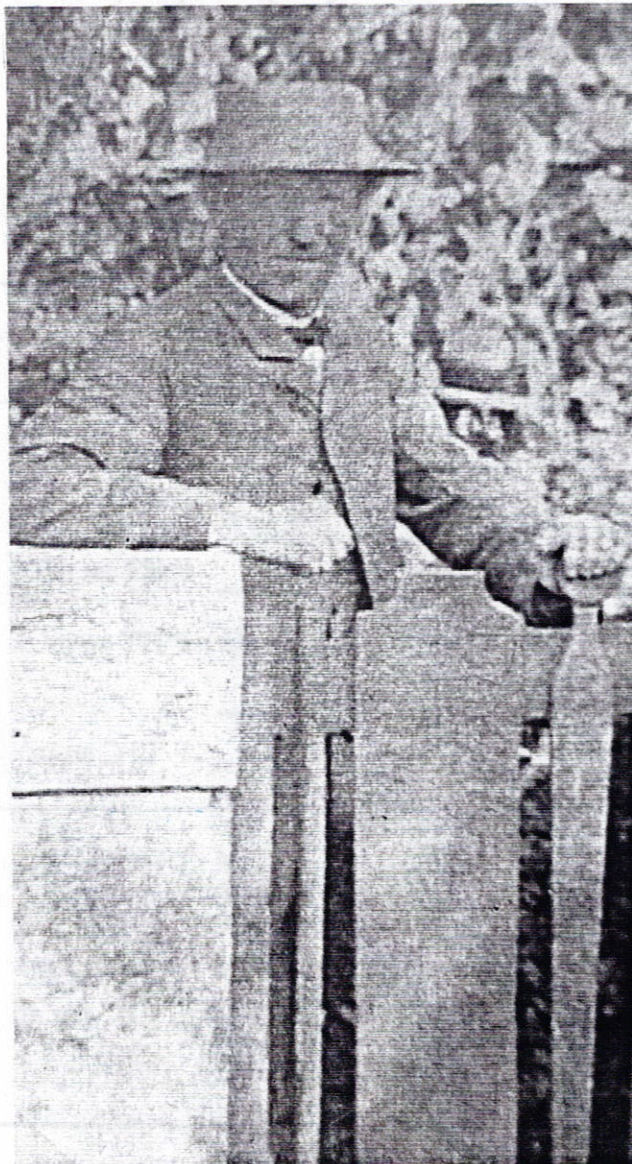
SENTIER KARSTIQUE

L'édition 97 du *Dromadaire* annonçait la réalisation d'un *sentier karstique* ; sa mise en place est prévue pour le printemps 98. Depuis les toutes premières idées émises à ce sujet dans une étude réalisée en 1992 par le S.R.P.N. (Secrétariat Régional du Patrimoine Naturel) sur le milieu naturel et la géomorphologie du Revermont, jusqu'à la proposition de l'A.T.R. qui suggérait d'implanter ce type de structure dans le val de Drom-Ramasse grâce aux crédits obtenus avec la Charte d'Ecologie Rurale, ce projet a déjà fait du chemin, où en est-il actuellement ?



Le bassin fermé de Drom - Ramasse

Le circuit et les thèmes décrits sont définis et la maquette des panneaux est en cours de conception. Un premier panneau, installé sur la place de la mairie, représentera et visualisera ce circuit des *chemins de l'eau*. Le visiteur sera invité à le découvrir, sur les pas d'Hector Caillat ; en effet, c'est notre historien local qui servira de fil conducteur.



En passant au lavoir, au puits de Fay, sur des lapiaz et des dolines, puis en découvrant le canal et le tunnel, une dizaine de panneaux expliqueront les phénomènes hydrologiques de la vallée, la formation d'une doline, d'un lapiaz. Ils raconteront l'histoire géologique de notre vallée, avec ses problèmes d'inondation et de sécheresse, leur impact historique et économique sur l'activité humaine, les solutions qu'ont imaginées les occupants de ce site depuis des siècles, et certaines origines toponymiques locales.

Parallèlement, le C.R.E.N. (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels) proposera trois panneaux sur la flore spécifique du milieu calcaire.

Enfin, sur le site des Conches, deux panneaux donneront une explication "grandeur nature" de la formation géologique et de l'évolution de la morphologie de la vallée, face au paysage.

Conçus par une scientifique, en collaboration avec la commune, tous les documents présentés s'efforceront d'être clairs et accessibles à tous, en s'aidant de photos, dessins, textes d'époque et autres schémas. Quant aux supports, leur installation et leur maintenance seront effectuées avec la participation de l'association Patrimoine (et de tout volontaire désireux de participer à ce projet).

LE CANAL

Le 10 novembre 1997, Drom inaugurerait enfin son canal d'assèchement, dernière phase d'un chantier imaginé un siècle et demi plus tôt. Toutes les eaux du ciel semblaient décidées ce jour-là à le mettre en service ; aussi, la visite du site par les officiels s'est-elle trouvée plus précipitée que prévu.

Aussi nombreux que variés, les invités à cette cérémonie reflétaient la diversité des partenaires associés à ce projet (propriétaires, commune de Ramasse, communes du bassin versant du Suran, Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Suran, Conseil Général de l'Ain, Direction Départementale de l'Agriculture, entreprises Guinet-Derriaz et Famy, etc.).



Quel est finalement le coût de cette réalisation et la répartition de son financement ?

| DETAIL DES DEPENSES | | REPARTITION DU FINANCEMENT | |
|-----------------------------------|----------------|--------------------------------|----------------|
| Travaux subventionnables : | | | |
| - étude topographique | 50 000 | | |
| - travaux | 354 554 | Conseil Général de l'Ain (50%) | 218 061 |
| - indemnisation et panneaux | 6 180 | Syndicat du Suran (10%) | 45 981 |
| - honoraires | 25 388 | Commune de Drom (40%) | 211 414 |
| Partie non subventionnable : | | | |
| - frais administratifs | 2 369 | | |
| - acquisition de terrains + frais | 36 965 | | |
| TOTAL | 475 456 | TOTAL | 475 456 |

Ouverte le 27 août 1852, une page de l'histoire de Drom s'est ainsi tournée ce 10 novembre 1997, 145 ans plus tard. Désormais, le niveau de l'eau dans le village sera limité à l'altitude du radier sous la voie communale 7 (entre la mairie et la route des Conches, après la ferme Larruat).

ECHARDONNAGE

Information sur la destruction obligatoire des espèces végétales indésirables ou nuisibles

L'arrêté préfectoral daté du 7 février 1997 qui remplace le précédent doit être porté à la connaissance de la population.

Article 1

Afin de juguler la prolifération d'espèces végétales indésirables ou nuisibles, les propriétaires, locataires, ayant droits ou occupants à quel titre que ce soit, sont tenus de procéder à la fauche ou à la destruction avant la floraison et la montée en graines, des espèces suivantes :

- parcelles non agricoles : chardons, ambroisie (*ambrosia artemisiaefolia*)

- parcelles agricoles (cultivées ou soumises au régime de gel des terres ou en état d'inculture) : chardons, rumex, ambroisie.

Sur les parcelles agricoles en culture, la destruction des espèces visées ci-dessus devra également être réalisée sur les bordures de champs (haies, talus, fossés, chemins, etc...)

Dans les bois et les forêts, l'échardonnage est obligatoire sur une lisière de 30 mètres minimum.



Article 2

L'obligation de lutte contre les chardons et l'ambroisie est également imposée sur les terrains non agricoles appartenant au domaine public de l'Etat, des collectivités territoriales, ainsi qu'aux exploitants d'ouvrages linéaires.

Article 3

La mise en oeuvre éventuelle de moyens de lutte chimique contre les espèces visées devra utiliser exclusivement des produits homologués en respectant les dispositions relatives à l'application des produits phytosanitaires à usage agricole (arrêté ministériel du 25 février 1975 susvisé).

Article 4

En cas de défaillance des occupants, le maire pourra faire procéder à la destruction des espèces susvisées aux frais des intéressés, qui sont en outre passibles des sanctions prévues à l'article 363 du Code Rural.

Article 5

Ces dispositions sont obligatoires sur l'ensemble du territoire départemental dès la publication de l'arrêté, pour les années 1997, 1998, 1999.

Article 6

L'arrêté préfectoral du 30 mai 1995 est abrogé.

Article 7

Le secrétaire général de la Préfecture, les sous-préfets, les maires, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans toutes les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

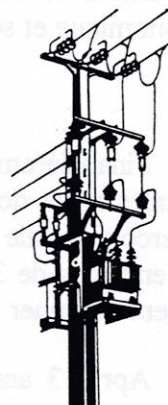
ELECTRICITE ET ECLAIRAGE PUBLIC



La distribution de l'électricité, ainsi que l'éclairage public, sont des compétences dévolues aux communes. Cette énergie est arrivée dans notre secteur en 1922 (passage d'une ligne de la Rousse au Col de France). Avec plusieurs de ses voisines, la commune de Drom a créé un **syndicat intercommunal** à qui elle a transféré cette compétence (1922-1923) La fée électricité est donc arrivée à Drom en 1923 ; les bâtiments communaux ont été équipés en 1924, 6 lampes ont été installées en 1925 dans les rues de Drom, puis 6 autres vers 1947. La production d'énergie était concédée, comme pour beaucoup d'autres collectivités, à une entreprise : la société **Rhône et Jura**.

En 1946, cas unique en Europe, un établissement national est créé pour gérer l'ensemble des entreprises d'électricité, normaliser la production et établir les programmes de construction. **E.D.F.** reprend ainsi toutes les concessions.

En 1950, est fondé le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Ain, qui sera le gestionnaire du programme d'électrification rurale. Plus communément appelé "**syndicat départemental d'électricité**", il regroupe aujourd'hui les 419 communes du département. Affectataire des réseaux (transformateurs et lignes dont les communes sont propriétaires), il négocie avec E.D.F. (concessionnaire) le traité de concession des charges d'électricité et en perçoit une redevance. Il est aussi financé par la taxe communale sur l'électricité et une subvention du département. Son rôle est primordial car il se fixe pour but de desservir chacun avec la même qualité ... alors que certains réseaux ne sont pas rentables.



PUISSANT ET EFFICACE

Il se charge de l'aménagement du réseau : renforcements et extensions, et apporte aussi des subventions non négligeables lors d'opérations d'amélioration esthétique, d'enfouissement des lignes, lors de travaux coordonnés (avec d'autres réseaux : eau, assainissement, téléphone, gaz), pouvant aller jusqu'à 90%. Il intervient aussi pour l'éclairage public : chaque point lumineux est aidé jusqu'à 45%, en plus des 25% du Conseil Général.

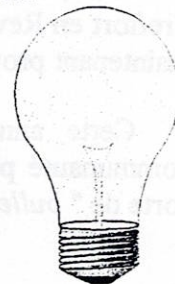
D'autres aides sont encore prévues : pour les jeunes agriculteurs (exploitation, logement), les déplacements d'exploitations agricoles, les artisans, les PMI.

Enfin, le syndicat vient de se doter dernièrement de nouvelles compétences en matière de gaz, de communication et pour l'informatisation du cadastre.*

Le fort partenariat ainsi créé avec le syndicat, le Conseil Général et E.D.F., permet donc aux collectivités de se doter et de faire évoluer un réseau dans les meilleures conditions, à condition de bien planifier leurs projets : une décision locale devra être étudiée et budgétée dans diverses instances et à certaines dates avant de pouvoir être mises en chantier. Ainsi, depuis plusieurs années, Drom change progressivement toutes ses lampes blanches, pour des lampes au sodium (orange). Les prochaines sont les 6 du côté Ouest du village. L'année 97 a connu le rajout d'un point lumineux après la mairie, en direction du cimetière, et un autre est prévu au Nord de l'église, pour éclairer le passage de la place vers la salle des fêtes.

A plus long terme, une étude est déjà engagée au sujet du transformateur et de l'antenne Sud (direction Tabouret-Bonnet) qui apparaissent insuffisants.

* D'ici l'an 2000, tout le cadastre de l'Ain sera informatisé, soit 1 250 000 parcelles, sans coût pour les communes qui peuvent, de plus, s'équiper informatiquement en prévision, avec une aide de 70% du syndicat. Drom a ainsi bénéficié de cette subvention pour équiper sa mairie.



COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une nouvelle structure territoriale a vu le jour avec la loi N° 92.125 du 06 février 1992 : la communauté de communes. Après quelques mois de réflexion, une rencontre avec nos partenaires habituels du canton de Ceyzériat et d'autres réunions encore, la commune de Drom a rejoint celle de Simandre pour fonder avec celles du canton de Treffort-Cuisiat, la **Communauté de Communes de Treffort en Revermont**.

De nombreux échanges ont ensuite été nécessaires, et des commissions ont oeuvré toute une année encore pour aboutir à la création officielle de cette entité, le 08 novembre 1994.

Plusieurs compétences sont désormais du ressort de la communauté, dirigée par un bureau de cinq personnes, présidé depuis sa création par Pierre Bailloud, maire de Meillonas. Représentant toutes les communes, 21 délégués constituent le conseil communautaire, et travaillent au sein de plusieurs commissions : la voirie, l'environnement, le développement économique et social et l'équipement sportif et d'enseignement et... les finances.

Quel est l'intérêt pour Drom ?

Financièrement, la communauté fonctionne comme une commune, avec ses ressources fiscales et ses dotations de l'Etat ; les secondes étant proportionnelles à l'effort de coopération intercommunale décidée par cette collectivité. Ainsi, en 3 exercices, la communauté a déjà obtenu plus de 3,5 millions de francs de dotation de l'Etat, sans que les communes membres voient diminuer leurs propres dotations.

Après 3 années complètes, on peut ainsi dresser un premier bilan de l'intérêt de cette structure pour notre commune : pour 1995, 1996 et 1997, le transfert de recettes fiscales de Drom vers la communauté se monte à 90 200 Francs environ. Il faut ajouter à cela le financement de la collecte des ordures ménagères, encaissé auparavant par la commune, sous forme de redevance (20 000 Francs par an) et, désormais reçu par la communauté sous forme de taxe locale (moins de 19 000 Francs).

En contrepartie, le budget de voirie n'est plus assumé par Drom, mais par la communauté qui a réglé environ 215 000 Francs de travaux pour cette même période, plus les petites fournitures : désherbant, débroussaillant, sel.

La collecte et le traitement des déchets sont aussi à la charge de la communauté qui nous a fourni quatre conteneurs d'ordures ménagères et qui règle le ramassage hebdomadaire et la benne à encombrants tous les 3 ou 4 mois. Dans le courant de l'année 1998 deux déchetteries seront fonctionnelles ; le budget de la communauté permettra d'autofinancer leur construction : 2,14 millions de francs pour les deux, sans recours à l'emprunt, ni aux communes adhérentes (mais avec, bien sûr, des aides de l'Etat et de la Région).

Enfin, la participation au Syndicat des Collèges est désormais prise en charge par la communauté ; pour Drom, elle se montait en 1997 à 9 000 Francs.

Ainsi, si l'appartenance de la commune de Drom à la Communauté de Communes de Treffort en Revermont a pu parfois sembler étonnant, il apparaît que ce choix lui a été jusqu'à maintenant profitable...

Cette année devrait connaître aussi la création d'un organe d'information de la communauté pour l'ensemble des administrés. Le premier numéro est en cours d'étude, une sorte de " *bulletin inter-municipal* " commun pour 7 000 habitants.

LES DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TREFFORT EN REVERMONT

L'ouverture des déchetteries à Treffort (site de Lucinges) et à Simandre sur Suran (près de la station d'épuration) sera effective au printemps 1998.

La construction de ces déchetteries s'inscrit dans le cadre du plan départemental d'élimination des déchets. Le principe de cette action est de trier un maximum de déchets recyclables dans le but de diminuer le volume de déchets dits ultimes qui eux, seront traités par incinération

Qu'est ce qu'une déchetterie ?

C'est un lieu équipé pour collecter tous les déchets autres que les ordures ménagères, qui, elles, continueront à être collectées comme par le passé. Ces déchets seront déposés par les particuliers en les triant par grandes catégories :

- Ferrailles diverses, encombrants ménagers.
- Cartons et papiers, bois et palettes.
- Plastiques (bouteilles et autres).
- Déchets végétaux.
- Vêtements et textiles usagers.
- Déchets ménagers spéciaux (bombes, aérosols, peintures, vernis, colles, solvants, piles, produits phytosanitaires, médicaments, pneus, huile, batteries, etc...)

C'est un lieu sous gardiennage qui permettra de supprimer les dépôts communaux qui reçoivent des déchets de toutes sortes non triés.

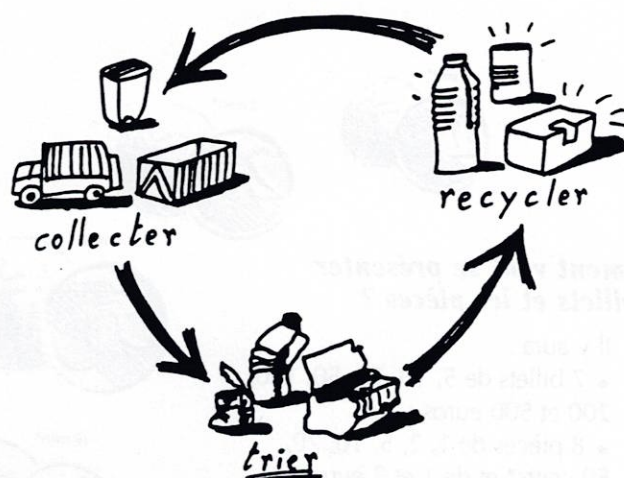
L'accès sera gratuit pour les particuliers résidant dans la Communauté de Communes et ne sera pas autorisé pour les professionnels industriels et les artisans, sauf accords spéciaux (services payants).

Le choix des deux sites de la Communauté de Communes s'explique par le fait qu'elle comprend deux secteurs géographiques marqués :

- Une partie " Plaine de Bresse et Cotière du Revermont " composée des communes de Courmangoux, Meillonas, Pressiat, Saint Etienne du Bois, Treffort-Cuisiat, soit 5 338 habitants sur 10 630 hectares ; c'est le site de Treffort-Lucinges qui a été retenu pour desservir ce secteur.

- Une partie " Vallée du Suran " composée des communes de Chavannes sur Suran, Corveissiat, Drom, Germagnat, Pouilliat, Simandre sur Suran, soit 1 711 habitants, qui sera desservie par le site de Simandre sur Suran.

La communauté adressera en temps utiles à l'ensemble de la population concernée, une information relative au fonctionnement précis de ces déchetteries (emplacements, plages d'ouvertures, réglementation d'accès, etc...).





L'euro, c'est quoi au juste ?

C'est la monnaie que la France et ses partenaires de l'Union européenne ont décidé d'avoir en commun : l'euro va devenir notre monnaie.



L'euro va-t-il remplacer le franc ?

Oui. Il remplacera les monnaies nationales des pays qui adopteront l'euro. Ainsi les Européens auront la même monnaie.

Combien de francs l'euro vaudra-t-il ?

Sa valeur sera fixée de façon définitive le 1^{er} janvier 1999.

Le Conseil des ministres européens de l'économie et des finances décidera alors combien l'euro vaut de francs français, de marks et d'autres monnaies européennes.

Aujourd'hui, l'euro vaudrait environ 6,50 francs.



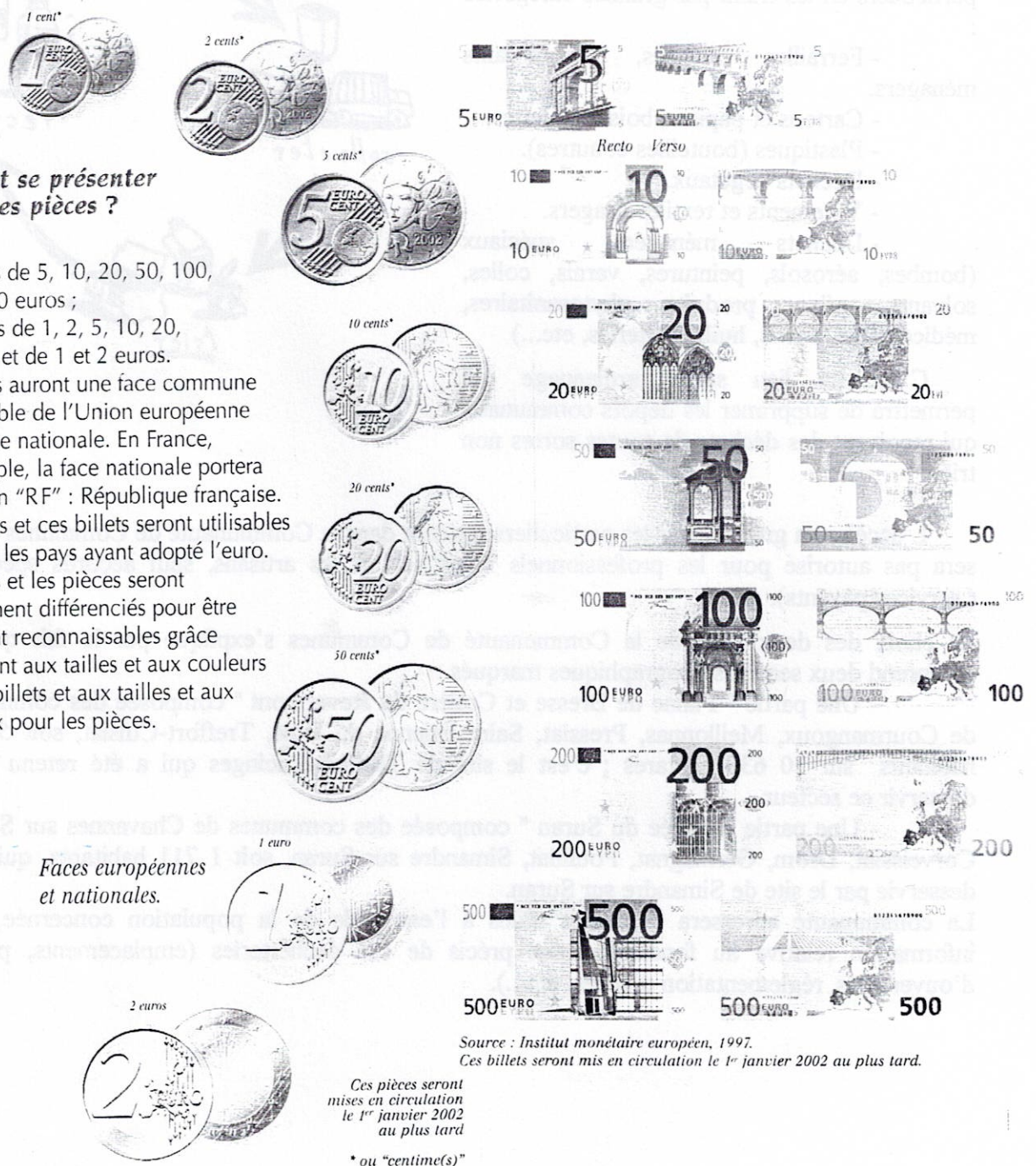
Comment vont se présenter les billets et les pièces ?

Il y aura :

- 7 billets de 5, 10, 20, 50, 100, 200 et 500 euros ;
- 8 pièces de 1, 2, 5, 10, 20, 50 cents* et de 1 et 2 euros.

Les pièces auront une face commune à l'ensemble de l'Union européenne et une face nationale. En France, par exemple, la face nationale portera la mention "RF" : République française. Ces pièces et ces billets seront utilisables dans tous les pays ayant adopté l'euro. Les billets et les pièces seront suffisamment différenciés pour être facilement reconnaissables grâce notamment aux tailles et aux couleurs pour les billets et aux tailles et aux matériaux pour les pièces.

Faces européennes et nationales.



Source : Institut monétaire européen, 1997.
Ces billets seront mis en circulation le 1^{er} janvier 2002 au plus tard.

Ces pièces seront mises en circulation le 1^{er} janvier 2002 au plus tard

* ou "centime(s)"



L'euro, c'est quand ?

Le passage à l'euro se fera à deux dates essentielles :

Le 1^{er} janvier 1999, l'euro deviendra la monnaie unique européenne.

Les pièces et les billets en euros seront mis en circulation trois ans plus tard. Ces trois ans sont nécessaires pour fabriquer les billets et les pièces et modifier le système informatique des banques et des entreprises.

Chacun s'adaptera progressivement à l'euro en fonction de ses besoins :

- les marchés financiers et la bourse passeront à l'euro le 1^{er} janvier 1999 ;
- chaque entreprise pourra utiliser l'euro, au rythme qu'elle choisira, entre 1999 et 2002 ;

• enfin, pour chacun, cette période de trois ans permettra de se préparer à l'utilisation de l'euro.

Tout en utilisant nos francs, nous nous habituerons peu à peu à voir, à entendre des chiffres en euros. Les magasins pratiqueront de plus en plus le double affichage des prix.



36 mois pour fabriquer :

- 2,5 milliards de billets, soit plus de 2,6 millions de billets par jour.
- 6,6 milliards de pièces soit plus de 7 millions de pièces par jour.

Quand les pièces et les billets arriveront, nous serons déjà familiarisés avec l'euro.

Le 1^{er} janvier 2002, au plus tard, les pièces et les billets en euros seront mis en circulation.

Dès cette date, tous les prix, dans les magasins, dans les documents officiels, dans les banques et les administrations seront en euros. Les salaires, les pensions et les loyers aussi.

Les revenus seront versés en euros. Les pièces et les billets en euros se substitueront rapidement aux pièces et aux billets en francs.

Nous pourrons toutefois continuer à payer avec les pièces et les billets en francs jusqu'au 1^{er} juillet 2002 au plus tard. Après cette date, le franc sera totalement remplacé par l'euro dans nos porte-monnaie. S'il nous reste des billets en francs,

nous aurons encore dix ans pour les échanger gratuitement contre des euros aux guichets de la Banque de France.



Comment va-t-on convertir les prix en euros ?

Tous les prix en francs seront divisés par le taux fixé le 1^{er} janvier 1999. Comme le résultat ne tombera pas forcément juste, il y aura une règle d'arrondi officielle qui s'imposera à tous, aux banques, aux entreprises, aux commerces.

Exemples (avec l'hypothèse d'un euro à 6,50 francs)

- Salaire = 7 150 francs = 1 100 euros
- Loyer = 1 787,50 francs = 275 euros
- En euro comme en franc ce loyer représente toujours le quart du salaire.



• une paire de chaussures à 343 francs vaudrait $343 : 6,50 = 52,769$ arrondis à 52 euros et 77 cents*.

• un timbre à 3 francs vaudrait $3 : 6,50 = 0,461$ arrondi à 46 cents*.

• une automobile à 58 500 francs vaudrait $58 500 : 6,50 = 9 000$ euros.

* ou "centime(s)"



Mon argent aura donc la même valeur ?

Oui. Les revenus et les dépenses étant convertis au même taux, le passage à l'euro ne modifiera pas mon pouvoir d'achat. Mon épargne gardera la même valeur.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES D'URBANISME

| DEMARCHES ET FORMALITES | CERTIFICAT D'URBANISME | PERMIS DE CONSTRUIRE | DECLARATION DE TRAVAUX | AUTORISATION DE VOIRIE |
|-----------------------------|--|--|---|--|
| PROJETS CONCERNES | <ul style="list-style-type: none"> - Possibilités de réalisations : commerces, lotissements, installation de caravanes, terrain de camping, parc de loisirs. - Savoir si le terrain est constructible. - Avant la division d'un terrain pour construction - Avant la cession d'un terrain issu d'une propriété bâtie | <ul style="list-style-type: none"> - Toute construction de plus de 20 m² - Changement d'affectation d'un local existant avec ou sans création de surface au plancher ex : transformation d'un bâtiment agricole en maison d'habitation. | <ul style="list-style-type: none"> - Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment - Création ou modification d'ouverture sur façade ou toiture - Ravalement de façade, création de balcon - Construction de moins de 20 m² : pièce supplémentaire, abri de jardin, garage, bûcher, atelier - Piscine - Réalisation de clôtures ou murets | <ul style="list-style-type: none"> - Occupation du domaine public pour rénovation de toiture, ravalement de façade, branchement égout, pose d'enseigne ou auvent - Rénovation balcon ou trottoir |
| PIECES A JOINDRE | <p>En 4 exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 plan de situation du terrain - 1 plan de masse de la construction | <p>En 5 exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 plan de situation du terrain - 1 plan de masse des constructions à édifier - 1 plan des différentes façades - 1 volet paysager | <p>En 4 exemplaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 plan de situation du terrain - 1 plan de masse de la construction - 1 schéma de l'existant - 1 schéma relatif aux travaux projetés avec les cotations <p>Le formulaire doit être précis et mentionner les matériaux et les couleurs.</p> | Le plan de masse |
| DELAI D'INSTRUCTION | 2 mois à compter du dépôt du dossier | 2 mois à compter du dépôt du dossier en mairie | 1 mois à compter du dépôt du dossier à la mairie La non-réponse de l'administration fait office d'acceptation. | La demande doit être déposée 2 mois avant le début des travaux. |
| VALIDITE DE L'ACCORD | <ul style="list-style-type: none"> - Valable 1 an - Renouvellement par lettre (2 mois avant expiration) | <ul style="list-style-type: none"> - Valable 2 ans - Renouvellement possible 1 an par demande écrite (1 mois avant délai d'expiration) | Les travaux doivent être entrepris dans un délai de 2 ans. | <ul style="list-style-type: none"> - Valable 1 an sans prolongation - Nouvelle demande si dépassement du délai. |

Recommandations : Les déclarations de travaux et les permis de construire sont des autorisations administratives délivrées **sous réserve des droits des tiers**. Le demandeur doit s'assurer **lui-même** que son projet respecte les droits privés des tiers éventuels.

Exemples : servitudes de vue, de mitoyenneté, de passage, etc... ou les règles figurant au cahier des charges du lotissement.

FROMAGERIE

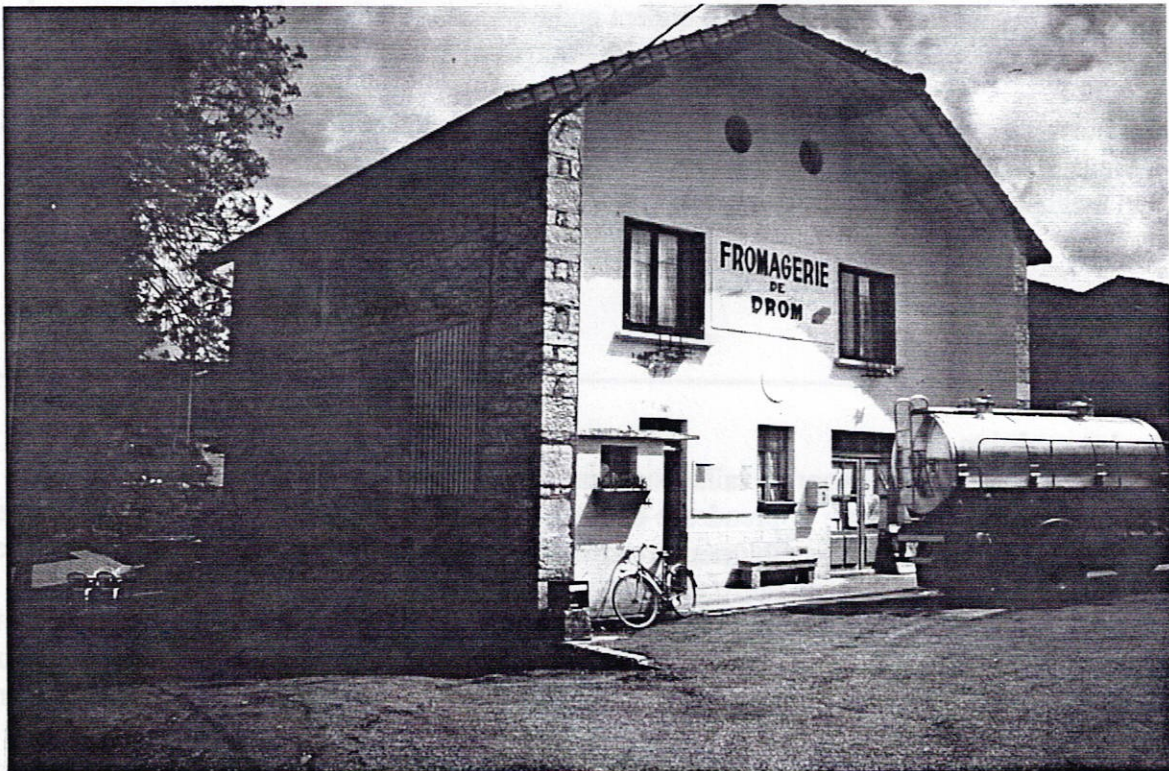
Au cours de l'année 1997, la fromagerie a dû étudier l'aménagement de ses bâtiments afin de les adapter aux nouvelles normes qui sont imposées. Celles-ci consistent essentiellement à construire un local pour chaque activité (arrivée du lait, fabrication du comté, beurrerie, frigo, laboratoire, magasin, vestiaire...) mais aussi à respecter une " marche en avant " des produits.

Ces transformations nécessitent une surface supplémentaire et sont donc impossibles dans les bâtiments tels qu'ils existent, il fallait alors envisager une construction neuve ou l'agrandissement de l'existant.

Un atelier neuf a l'avantage d'être fonctionnel mais le montant des sommes à investir entraînerait des charges supplémentaires insupportables financièrement (environ 30 centimes par litre), alors que l'extension permet de les limiter à 15 centimes.

Seulement, elle n'est possible que sur le chemin qui sépare la fromagerie des caves. Les producteurs ont donc demandé à acheter ce terrain à la commune, car c'est la seule solution afin d'éviter la fermeture définitive de la fromagerie du village.

Malgré quelques réticences, la demande a été acceptée, ce qui permet de poursuivre le projet et d'envisager les travaux pour la fin de l'année 1998.



ECOLE

- **Convention scolaire avec Jasseron**

Les termes de la convention avec Jasseron concernant la scolarisation des petits prévoyaient que les enfants étaient scolarisés à l'école de Jasseron jusqu'à l'âge de 5 ans et qu'ils devaient réintégrer l'école de Drom en grande section de maternelle. La convention a été modifiée permettant désormais aux enfants de terminer leur cycle de maternelle à Jasseron. Ils auront toujours cependant la possibilité d'intégrer l'école de Drom à 5 ans pour y suivre la grande section de maternelle.

- **Aide éducatrice**

Dans le cadre des dispositions sur les emplois jeunes, l'école de Drom a pu bénéficier d'une aide éducatrice qui intervient à l'école deux demi-journées par semaine. Il s'agit de Mademoiselle Anne Cruzille qui intervient pour des activités de décloisonnement et essentiellement d'aide à la lecture.

- **D.D.E.N**

Un nouveau D.D.E.N a été désigné pour prendre en charge l'école de Drom. Il s'agit de Monsieur Lavisse.

- **Travaux et investissements**

Cet été, le toit de l'école a été rénové. En effet, l'ensemble des tuiles a été remplacé de même que la zinguerie. Le montant TTC des travaux s'est élevé à 40 931,64 F.

Des travaux d'étanchéité et d'isolation du grenier ont été réalisés au-dessus du plafond de l'école, pour un montant TTC de 8 579 F.

Des travaux divers de menuiserie ont été effectués sous le préau (agrandissement d'une porte des toilettes, pose d'une serrure et aménagements divers dans une des toilettes transformée en placard). Le montant de ces travaux TTC s'est élevé à 2 574,81.

Les grillages à l'intérieur de la cour étaient endommagés et présentaient un risque pour les enfants. Ils ont été retendus et réparés à certains endroits. Le montant des travaux TTC s'élève à 1 184,29 F.

La porte du garage a été repeinte de même que les bandeaux du préau. Le montant TTC des travaux s'élève à 4 142,61.

Un magnétoscope a été acquis pour la classe.

SOU DES ECOLES

- **Projet scolaire**

Cette année les enfants vont travailler sur deux points forts :

- **Sur l'environnement** : apprendre à connaître son environnement proche, élargir cette connaissance à des milieux plus éloignés, prendre conscience de notre responsabilité collective et individuelle face au devenir de notre planète.

Depuis le début de l'année, les enfants sont allés faire les vendanges chez M. Blatrix et chez M. Bonnet Paul où ils ont pu assister au passage du raisin dans le fouloir puis voir sortir le vin doux. Ensuite, ils sont allés à Simandre pour étudier la rivière du Suran avec l'aide d'un intervenant de la F.R.A.P.N.A..

- **Sur la lecture et l'écriture** : Il s'agit de développer le plaisir et le désir de lire et d'écrire. Et pour cette année, les enfants ont commencé par participer à l'élaboration d'un conte pour le concours du salon du livre où ils ont remporté le premier prix avec beaucoup de félicitations de la part du jury. Catherine pense même poursuivre en écrivant de poèmes avec les élèves tout au long de l'année.

• Voyage à Paris

Levés à l'aube, ils ont endossé leur sac à dos, chargé de leur pique-nique et d'un Kway et se sont rendus à la gare de Bourg. Leurs yeux encore tout gonflés de sommeil, mais excités comme des "puces", ils sont montés dans le T.G.V., pour 2 heures de voyage, jusqu'à PARIS.

Conversations : "*Quand est-ce qu'on arrive ?*", "*Je veux aller aux toilettes.*", "*On verra la Tour Eiffel en arrivant ?*", "*On peut manger maintenant ?*", "*On a croisé un autre train, ça m'a fait peur*" ...

Arrivée à Paris, la gare leur paraît immense, les escalators : impressionnant au départ, puis amusant, puis carrément génial. Nous prenons un car pour une visite rapide de la ville .

Conversations : "*Elle est où la Tour Eiffel ?*", "*Oh ! la Tour Eiffel ! Mais non, c'est une grue !!*", "*Wouah, le pont comme il est beau, comme il brille ! (pont Alexandre II)*", "*Wouah, c'est comme dans Le Bossu de Notre Dame ! (cathédrale Notre Dame)*", "*Comme c'est grand, il y a plein de noms écrits dessus. (Musée d'Orsay)*", "*C'est là qu'ils sont les ministres ? (Assemblée nationale)*", "*T'as vu toutes les sculptures, t'as vu comme c'est grand ! On refait un tour, on n'a pas vu la flamme du soldat inconnu. (Arc de Triomphe)*".

Et lorsque nous sommes arrivés au pied de la Tour Eiffel : "*Mais elle est où ?*", "*Lève la tête, regarde, ça c'est un pied de la Tour, là-bas, il y a l'autre.*", "*Je ne vois pas le haut, c'estc'est.....pfff !!!*", "*On peut monter ?*", "*Oh non, j'ai peur.*", "*Oh si, on verra plein de choses !*", "*J'ai peur quand même !*", "*On s'arrêtera au premier étage.*", "*1, 2, 3,...15,...20,...25...*", "*Arrête de compter, il y a au moins 1 000 marches...*", "*J'en peux plus, j'ai mal aux jambes*", "*Ca y est, on arrive au premier étage.*", "*Regarde les mannequins suspendus pour nous montrer comment ils repeignent la tour.*", "*Ils sont morts ?*", "*Tu crois qu'ils sont là depuis longtemps ?*", "*T'as vu comme ils sont petits les gens en bas !*", "*T'as vu comme c'est grand, bien aligné, bien entretenu ! (Champ de Mars)*", ... etc...

Retour au car, pique-nique et jeux dans le parc de la Villette. L'après-midi, visite et activités à la cité des sciences : comment fonctionne le téléphone, la pompe à eau, comment vivent les fourmis, comment fonctionne mon corps, comment poussent les bambous, comment on sauve les bateaux en mer..., tout sur tout pour tout le monde... Puis, cinéma dans la géode, cette énorme boule posée sur l'eau, abrite tout simplement un écran 180°.

Conversations, exclamations, chuchotements : "*Je vole comme un oiseau !*"; "*On dirait qu'on peut toucher l'eau du torrent !*", "*J'ai peur.*", "*Oh ! je tombe.*", "*Oh ! Ca me donne mal au coeur.*", "*C'est beau, mais que c'est beau !*". On en ressort, la nature plein la tête.

Retour sur terre, nous avons un train à prendre. Rapide repas à la gare, puis retour à Bourg où papa et maman nous attendent. Là, les conversations deviennent plus intimes. Si vous voulez en savoir plus, demandez-leur, et peut-être vous montreront-ils aussi la petite Tour Eiffel qu'ils ont tous ramenée en disant, le regard encore luisant de tout ce qu'ils ont découvert : "*Mais tu sais, c'est bien plus grand que ça !*".



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Président : Bernard Larruat
Secrétaire : Xavier Poncet
Trésorier : Daniel Brochier



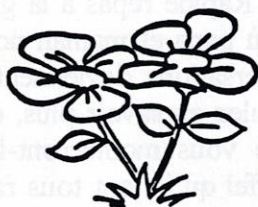
SOU DES ECOLES

Présidente : Isabelle Poncet
Secrétaire : Corinne Chapman
Trésorier : Claude Combret



CLUB DE L'AGE D'OR

Président : Marcel Raffin
Secrétaire : Denise Corretel
Trésorier : Paul Bonnet

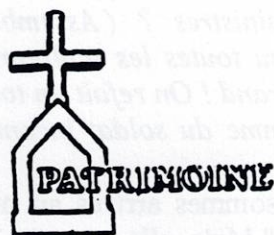


COMITE DE FLEURISSEMENT

Présidente : Monique Bonnet
Vices-Présid. : Nicole Fouillet
Secrétaire : Isabelle Poncet
Trésorière : M. -Thérèse Corretel

PATRIMOINE

Président : Alain Borron
Vice-Présid. : Marcel Raffin
Secrétaire : J-Cl. Massard
Trésorière : Martine Bonnet



GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Présidente : M.-Thérèse Genin
Vice-Présid. : Paulette Carrier
Secrétaire : Andrée Berrucas
Secrét.-Adj. : Agnès Morin
Trésorière : Martine Vicard
Trés.-Adj. : Margaret Steel

ASSOCIATION REVERMONTOISE POUR LA CONSERVATION DES MECANIQUES ANCIENNES

| | | | |
|------------------|-------------------|--------------------|--------------------|
| Président | : Alain Berry | Trésorier | : Yves Guillemot |
| Vice-Présid. | : Daniel Breynat | Trésorier adj. | : Bertrand Carrier |
| | : Serge Guillet | Chargés de mission | : René Aviet |
| Secrétaire | : André Gallet | | : Marc Drouffe |
| Secrétaire adj.: | François Vannaret | | |

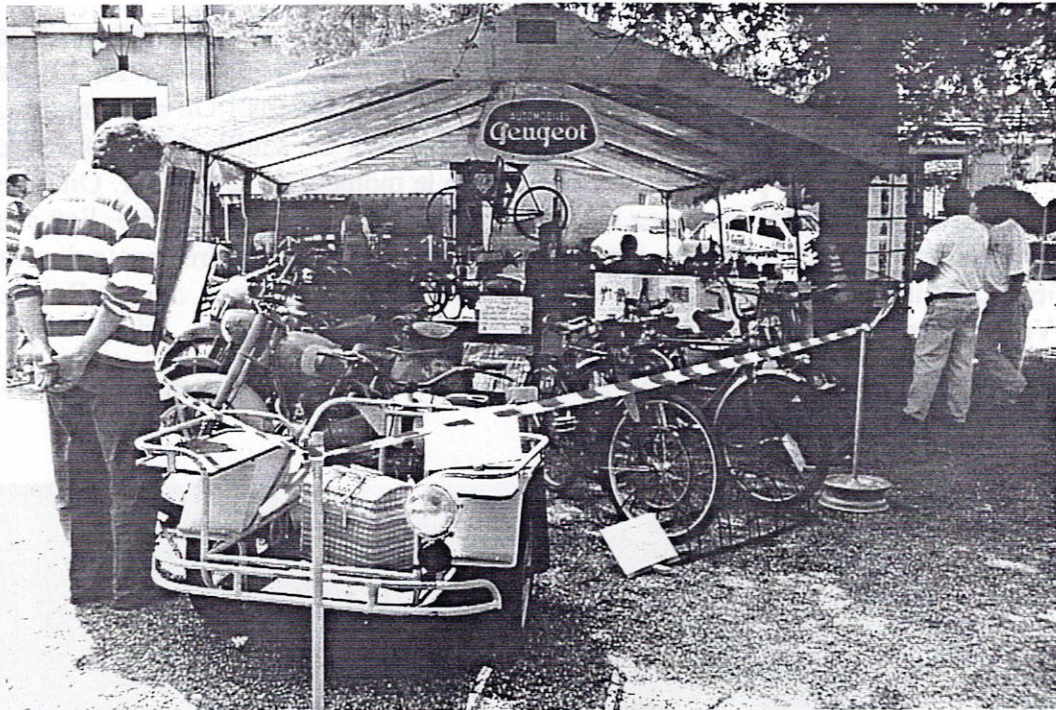
A.R.C.M.A.

L'ensemble des membres de l'A.R.C.M.A. remercie toutes les personnes et les municipalités de Drom et de Meillonas qui nous permettent d'organiser nos diverses manifestations et activités.

Voici notre calendrier pour 1998 :

- 11/12 Avril : Participation de motos anciennes au Rallye de l'Ain organisé par l'Union Motocycliste de l'ain.
- 3 Mai : 5ème bourse d'échange de l'A.R.C.M.A. à Drom.
- Fin juin : Sortie amicale de l'association en Revermont.
- 30 Août : Participation à la fête de Meillonas et portes ouvertes au local.
- 27 Septembre : Participation à la fête de Drom.
- Courant Novembre : Sortie de fin d'année (visites diverses).

Après le succès de la Bourse d'échange de 1997 ayant pour thème les véhicules Peugeot, rendez-vous le 3 Mai 1998 pour la 5ème édition consacrée aux trois roues sous toutes formes, du side-car au tracteur.



PATRIMOINE

Patrimoine, c'est une association ouverte à tous, constituée de bénévoles qui essaient, dans une ambiance conviviale, d'entretenir ou de remettre en état certains sites sur la vallée de Drom. Les réalisations varient en quantité et en qualité chaque année. Cela dépend du temps disponible que chacun peut consacrer.

En 1997, un plan d'eau non permanent, d'une vingtaine de mètres carrés, situé le long du chemin rural dit de la Croix, a été remis en valeur : cela a consisté à enlever des branchages accumulés en cet endroit ainsi que de la terre et des gravats qui s'y étaient déposés ; un fossé, permettant à l'eau de surgir en temps de pluie entre les roches, a été dégagé.

En 1998, ayant répondu à l'appel de la commission karstique de l'Association touristique du Revermont, nous mettrons en place des socles supportant les panneaux indiquant les curiosités karstiques du secteur. Du travail en perspective ...

GYM (pas toujours) VOLONTAIRE

C'est mardi soir. Il pleut. Il fait chaud à la maison, on vient de manger. C'est bon, j'ai pris une deuxième portion et après, deux, trois, ... ou peut-être six carreaux de chocolat. C'est mardi soir. C'est la gym mardi soir. Il y a une bonne émission à la télé ce soir, une semaine sans gym ne me fera pas de mal. Et puis les enfants auront peut-être des problèmes avec leurs devoirs ce soir. Je suis fatiguée. Je n'étais pas en pleine forme aujourd'hui, non, sortir ce soir, ce n'est pas une bonne idée.

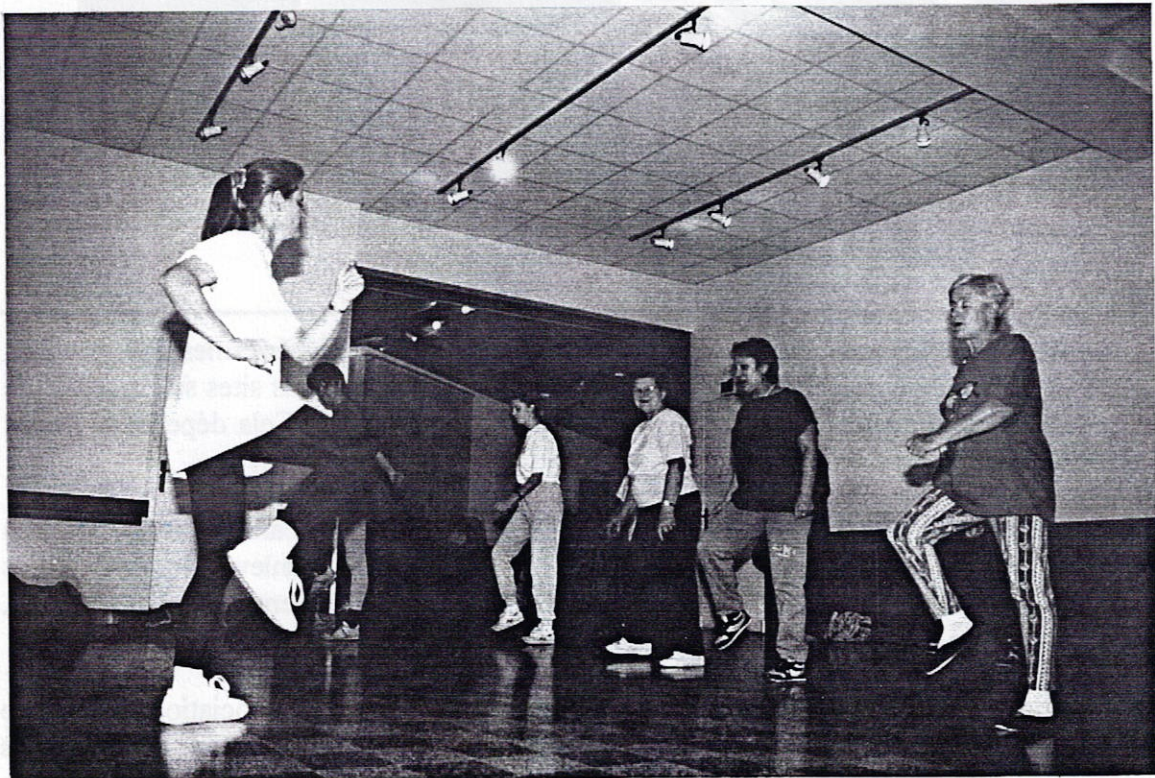
Ils vont me demander pourquoi je n'étais pas là. J'avais la grippe, 40° de fièvre. Les filles de Villereversure, ceux de Montmerle : toujours à la gym. Pourtant, ils font beaucoup plus d'efforts pour venir, et moi j'habite à côté. Et revoir tout le monde là-bas, c'est vrai, on rigole bien. Mais je suis malade. Je me sens de plus en plus mal.

" MAMAN, C'EST PRESQUE HUIT HEURES ET DEMIE, TU N'ES PAS ENCORE PARTIE ? C'EST MARDI. TU AS GYM."

Oui chérie.

Tout le monde est là, en plein bavardage, deux braves hommes parmi 19 femmes. Marie-Christine débute la séance doucement, les muscles commencent à chauffer, les langues à refroidir. On s'étire ! Talon, fessiers ! Courir dans toutes les directions ! On se tamponne. Ça brasse, ça déchaîne l'hilarité. Des exercices à musique égayante. On souffle. " N'oubliez pas de respirer ! " Oui, oui. Les tapis par terre mais pas encore le moment de se reposer. On étire les muscles, le front sur les genoux. Attrapez les chevilles. Les pieds. Quelqu'un pète. Fou rire. Si l'on arrive à toucher les extrémités ou pas, pas d'importance. C'est l'étirement qui compte. Relax. Genoux poitrine, on masse le dos. Respiration profonde, musique douce. Relaxation totale. " Vous pouvez bâiller, vous étirer."

Je ne remarque pas la pluie, il ne fait pas froid. Chez moi, une bonne douche, un bol de tisane. Je me sens **bien**, jusqu'à mardi prochain.



EDIFICES PUBLICS

Le Dromadaire s'est déjà intéressé au lavoir et au tunnel (édition 1995), puis à l'église (1996) ; mais qu'en est-il des autres édifices publics ?

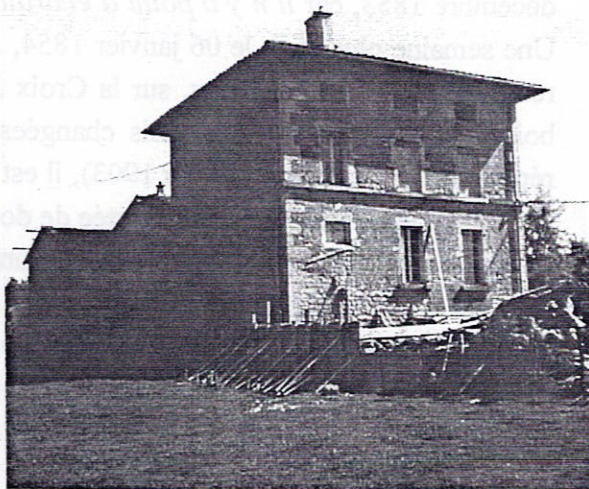
Nous nous proposons cette année d'en faire un tour rapide.

La salle des fêtes

En matière d'école et de mairie, le registre de la commune est assez imprécis : en 1827, on parle de maison commune, et même de mairie (en novembre 1830) ; on cite aussi l'instituteur et l'école (en 1830). Mais, en mai 1836, puis encore en janvier 1839 et en mai 1841, le conseil municipal est réuni " *dans la maison du maire, n'ayant point de maison commune* ". A partir des années 1835/1836, il est question de faire construire une maison d'école, ou bien une maison commune. En février et en mai 1838, terrains et plans sont étudiés et on parle de son achèvement en février 1842, alors qu'Hector Caillat écrit que la classe y a été faite à partir de 1840 (auparavant, l'enseignement était, semble-t-il, dispensé chez l'instituteur, ou à la cure).

La " maison carrée " est ainsi la première maison commune que l'on connaît encore, d'abord école, mairie, avec un logement pour l'instituteur. Il est décidé en 1922, de proposer à la location " *l'ancienne salle de la vieille école pour des fêtes de familles, réunions diverses, représentations théâtrales, etc. La salle du 1^{er} étage ne servira que pour les réunions des sociétés diverses de la commune.* "

En septembre 1987, le rez de chaussée est agrandi pour donner à la salle des fêtes son apparence actuelle, en service depuis mai 1988.



La mairie et l'école

En 1876, on commence à envisager la création d'une école des filles : pour 440 habitants, il y a jusqu'à 75 à 80 élèves en hiver, 95 en 1877. Dans un premier temps, Mme Caillat, (épouse de l'instituteur et *brevetée institutrice*), est affectée comme aide à son mari, Hector Caillat (elle s'occupait déjà depuis 1860 de donner des cours de couture aux jeunes filles de l'école). En attendant la construction de la nouvelle école, on suggère en 1880 de convertir les deux pièces mises à la disposition de l'instituteur, en salle de classe pour les filles.

En 1881, le projet d'école *de garçons* prend forme ; en 1882, puis en 1884, plans, devis et financements sont étudiés, le terrain est acquis en 1884. Une réception provisoire des travaux a lieu en 1885, et une définitive en 1887. C'est à partir de 1886 que la comptabilité communale des dépenses de l'instruction primaire distingue l'école de garçons et l'école de filles.

En 1904, on transforme l'école de garçons en classe mixte et l'école de filles en classe enfantine, puis en 1925, les deux écoles spéciales en école mixte à classe unique.

Le préau est construit en 1912 et 1957 ; la cour est clôturée en 1913.

Le hangar communal et le local des pompiers

En 1866, un local est construit pour ranger la pompe à incendie, entre la cour du presbytère et la maison commune. En effet, si le corps de sapeurs-pompiers de Drom est officiellement reconnu en 1902, la compagnie était déjà créée en juillet 1865.

A l'arrière de ce bâtiment, un hangar communal est construit en 1962, puis l'ancien local est démoli en 1987 pour permettre la modification de la salle des fêtes. En 1991, la cour du presbytère est rétrécie au profit du passage de la salle des fêtes, permettant en plus de récupérer l'accès à ce qui est devenu, en 1993, l'actuel local des pompiers.

Le cimetière

Suite aux travaux d'agrandissement de l'église, il est décidé en 1852 d'agrandir le cimetière du côté Nord (de l'église), et d'ouvrir un chemin depuis l'église (route de Drom à Ramasse) jusqu'à la route de Drom à Meillonas. La première décision est confirmée le 30 décembre 1853, car *il n'y a point d'endroit dans la commune convenable pour sa translation*. Une semaine plus tard, le 06 janvier 1854, *la translation est indispensable*, vers un terrain qui remplit toutes les conditions, sur la Croix Jouvray. Des murs sont construits et des portes en bois sont installées (1962), puis changées en 1889 par des portes en fer. Après plusieurs réparations au mur (de 1889 à 1903), il est décidé en 1904 de ne pas le crépir, mais de le finir par une moraine cimentée, surmontée de dos d'âne.

En 1910, une délibération accorde une *concession trentenaire à tous les soldats morts sous les drapeaux, soit pendant le service actif, soit pendant les périodes d'exercice, en vue d'honorer la mémoire des soldats morts pour la patrie*.

En 1913, l'entrée est déplacée de deux mètres à l'Est et une allée est tracée de cette entrée jusqu'au fond.

Citerne et réservoir

En 1866, on note que la citerne (sous le lavoir) est insuffisante en temps de sécheresse ; en 1890, on souhaite alimenter le village en eau potable pour arrêter les progrès de la fièvre typhoïde. Recherches, travaux, analyses et achats de terrains et de matériel se succèdent pour connaître en 1894/1895 une nouvelle citerne, alimentant deux bornes fontaines dans le village (à côté de la mairie et à côté de la maison Grenodon).

Cette installation s'avérant encore insuffisante, il est envisagé, en 1906, d'amener l'eau depuis le puits de Fay, que l'on venait juste de creuser pour trouver l'eau à moins de 27 mètres. Finalement, une pompe sera installée sur ce puits en 1907, et le projet d'adduction est momentanément abandonné.

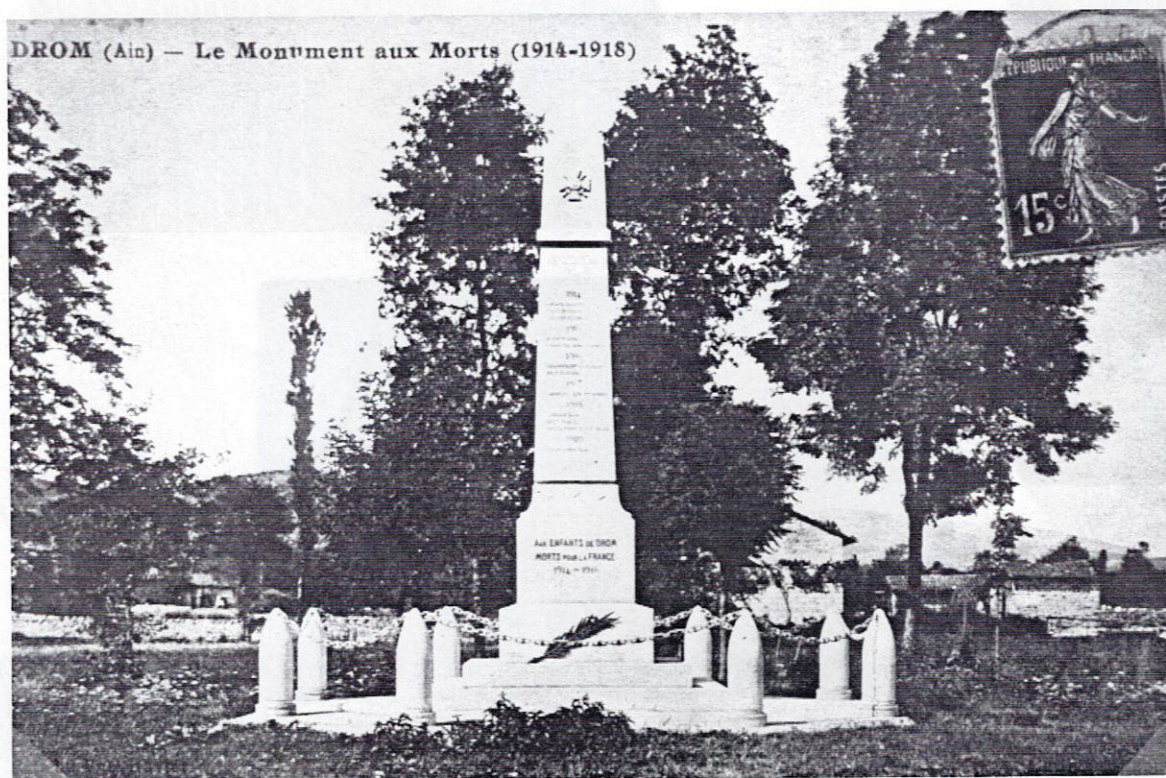
En 1912 et 1913 des recherches d'eau sont engagées à Javernaz et il est projeté de construire un réservoir de 800 m³, alimentant 4 nouvelles bornes fontaines (en remplacement des anciennes), plus un robinet à la fruitière. Ce projet devra attendre 1928 pour revenir à l'ordre du jour et aboutir à la construction du réservoir en 1931.

Le monument aux morts

Il est décidé, le 30 octobre 1919, d'ériger un monument commémoratif aux soldats de la commune de Drom, morts pour la France. En juillet 1920, M^{me} Gaillard, veuve de l'ancien maire et conseiller général, donne un terrain à la commune en vue d'établir une place publique pour l'emplacement de ce monument. Il est noté dans le registre de la commune : *Comme témoignage de reconnaissance, et pour rappeler toujours les noms de Mme Gaillard de qui la générosité a été plusieurs fois appréciée, et de son mari mort prématurément pendant la guerre, profondément regretté à Drom, le Conseil Municipal a décidé que l'emplacement du monument sera dénommé " Place du Docteur Gaillard "*.

Son inauguration en avril 1922, donne lieu à une fête ; un banquet y est offert par la commune aux 48 démobilisés de Drom.

Depuis les années 1950, il est entouré par un mur surmonté d'un grillage.



Le pont bascule

Sa construction est décidée en 1922.

En 1925, les tarifs du poids public s'établissent comme suit :

| | | | |
|--------------------------------|---------------|-------------------------------|----------|
| veaux et porcs | : 1F par tête | vaches et génisses | : 1,25 F |
| deux boeufs | : 2 F | taxe d'une voiture vide | : 1 F |
| Poids net jusqu'à 500 kg | : 1 F | poids net de 500 kg à 1000 kg | : 1,50 F |
| Poids net au dessus de 1000 kg | : 2 F | | |

